N°14
MARS
2023

REGARDS SUR L'ÉPARGNE

LES FEMMES ET L'ÉPARGNE

LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SONT LE PRODUIT DES INÉGALITÉS SALARIALES.
Cette situation masque toutefois une grande hétérogénéité en fonction de la situation des ménages, et notamment du régime matrimonial choisi par les couples. ***Regards sur l'épargne*** **aborde dans ce numéro le sujet des femmes et l'épargne.**

16 %

C'EST L'ÉCART DE PATRIMOINE MOYEN EN FRANCE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Source : N. Frémeaux et M. Leturcq, 2020.

Fédération Nationale
CAISSE D'EPARGNE

TRIBUNE

Marie-Anne Barbat-Layani,
présidente de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

LES INÉGALITÉS DE PATRIMOINE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SONT MOINS ÉTUDIÉES QUE LES INÉGALITES SALARIALES

Les inégalités de patrimoine entre les femmes et les hommes sont moins étudiées que les inégalités salariales, mais elles sont préoccupantes. Les statistiques de l'INSEE en matière de patrimoine sont en effet présentées au niveau des ménages, et ne distinguent donc pas entre les femmes et les hommes. Moins visibles, ces inégalités sont pourtant bien réelles : une étude de 2020 les a évaluées à près de 16 %. Comme le montrait une étude plus ancienne de l'INSEE, la différence est encore plus flagrante pour le patrimoine financier, où elle atteignait 37 %, contre 4% pour le patrimoine immobilier. C'est considérable ! Rien de très étonnant quand on sait que les inégalités de salaires et de revenus restent très importantes dans notre pays. Les femmes gagnent moins, et elles épargnent donc moins.

L'argent serait-il encore un tabou pour les femmes ? Le baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement 2022 montre par exemple, s'agissant de l'acceptation du risque en matière de placements, que 47 % des hommes acceptent au moins un peu de risque pour leurs placements, pour seulement 34 % des femmes. On constate également des comportements d'épargne moins diversifiés dans l'épargne de long terme. Ainsi, les hommes sont 35 % à déclarer détenir des produits d'investissement dans un compte-titres/PEA (actions, obligations, fonds, ETF…) contre 22 % des femmes.

Or, cette diversification, bien dosée, notamment sur les produits actions qui suivent le cycle de la croissance économique, permet de mieux préparer son avenir financier. C'est particulièrement important pour les femmes, qui vivent en moyenne plus longtemps. Il est donc important d'inciter les femmes à s'intéresser davantage à leur situation financière et, pour celles qui en ont les moyens, à investir pour se constituer un patrimoine. À défaut, les femmes continueront à être doublement pénalisées : pendant leur vie professionnelle parce qu'elles gagnent moins et à la retraite parce qu'elles ont un patrimoine financier moins important. Cela devrait faire partie de la lutte contre ces inégalités. Cela suppose, d'une part, de continuer à réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, mais aussi d'accroître l'éducation financière. Celle-ci doit permettre à chacun de prendre le pouvoir sur sa situation budgétaire et financière et elle semble donc particulièrement utile aux femmes.

LES FEMMES ONT EN MOYENNE UN PATRIMOINE INFÉRIEUR À CELUI DES HOMMES.

La conquête des droits des femmes à partir du XIXe siècle a aussi concerné le patrimoine, à travers la reconnaissance progressive de droits en termes de possession et de gestion du patrimoine. Les femmes se sont ainsi vu reconnaître le droit de disposer de leur propre patrimoine ainsi que celui de gérer le patrimoine commun du ménage, qui était jusque-là géré exclusivement par l'époux. Comme l'illustre la frise chronologique, les Caisses d'Épargne ont été pionnières dans cette évolution historique.

1804
Incapacité juridique des femmes mariées.

1818
Le livret d'épargne est accessible à toutes et tous, y compris aux femmes. Les femmes mariées doivent recueillir l'autorisation de leur mari.

1881
Les femmes mariées sont autorisées à ouvrir et utiliser un livret de Caisse d'Epargne sans l'autorisation de leur mari.

1965
La loi autorise les femmes mariées à ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari.

1967
Les femmes sont autorisées à accéder à la Bourse de Paris.

Les femmes ont aujourd'hui en moyenne un niveau de patrimoine inférieur à celui des hommes. Des travaux récents[1] montrent qu'entre 1998 et 2015, l'écart de niveau de patrimoine entre les femmes et les hommes en France a augmenté de 9 % à 16 %, en passant de 7 000 € en 1998 à 24 500 € en 2015.

Cette étude est cohérente avec de précédents travaux[2] qui mettaient en avant un ordre de grandeur similaire, de l'ordre de 12 %, et soulignaient par ailleurs que cet écart est plus fort pour les actifs financiers (37 %) que pour le patrimoine immobilier (4 % pour la résidence principale).

Cette tendance haussière depuis les années 1990 s'explique en particulier par l'évolution des régimes matrimoniaux, qui ont conduit à une « individualisation » croissante du patrimoine : les couples optent de plus en plus pour le régime juridique de la séparation des biens, et on observe dans ce cas à la fois une progression des inégalités de patrimoine en début d'union, puis après l'union, une moindre capacité d'épargne des femmes par rapport aux hommes.

L'écart de patrimoine entre les femmes et les hommes au sein des couples mariés sous ce régime a en effet augmenté de 20 % en 1998 à 57 % en 2015. Il est à l'inverse stable ou légèrement décroissant pour les couples mariés sous le régime de la communauté de biens ou non mariés.

1. N. Frémeaux et M. Leturcq, 2020, « Inequalities and the individualization of wealth », Journal of Public Economics, 184, pp.1-18.
2. C. Bonnet, A. Keogh et B. Rapoport, 2014, « Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France ? ».

Graphique 1 : écart de patrimoine entre les femmes et les hommes en France par catégories de ménages

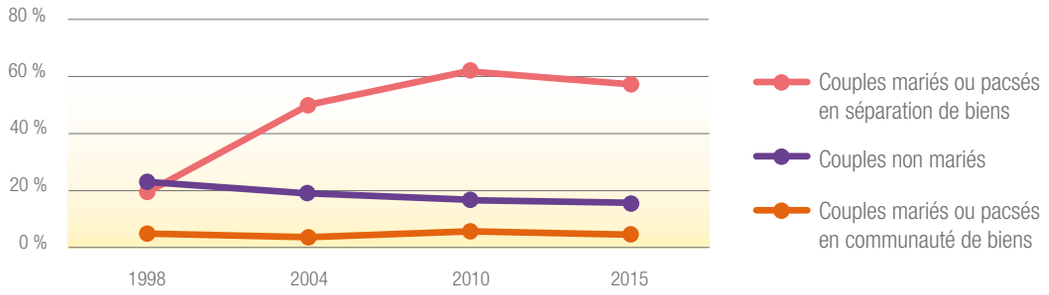

Source : N. Frémeaux et M. Leturcq, 2020, Journal of Public Economics.

Les inégalités de patrimoine entre les femmes et les hommes sont alimentées par d'autres inégalités, liées notamment au marché du travail : en moyenne, les femmes ont un taux d'activité, un niveau de revenu et des pensions plus faibles que les hommes, et ce alors même qu'elles sont plus diplômées que les hommes. Ces facteurs expliquent une moindre capacité d'épargne en moyenne chez les femmes par rapport aux hommes.

Graphique 2 : taux d'activité et d'études des femmes et des hommes en 2020

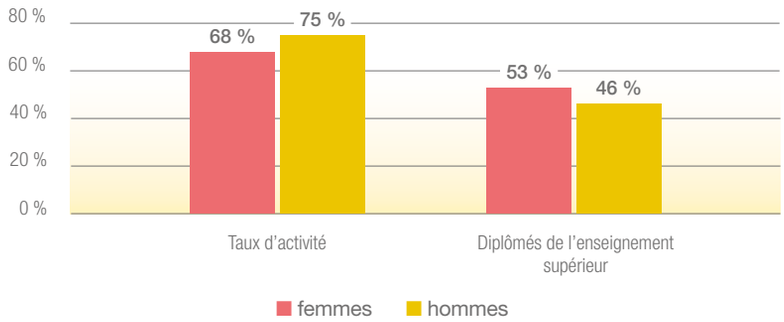

Source : INSEE, 2022, « Femmes et Hommes : une lente décrue des inégalités ».

-22 %

EN 2019, LE REVENU SALARIAL DES FEMMES ÉTAIT INFÉRIEUR EN MOYENNE DE 22 % À CELUI DES HOMMES

IL EXISTE AUSSI DES DIFFÉRENCES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA COMPOSITION ET LA GESTION DE LEUR PORTEFEUILLE.

Les études existantes mettent en avant des différences de préférence et de comportement financier entre les femmes et les hommes[3], et en particulier une aversion pour le risque plus forte chez les femmes. Ces différences ont un impact sur la composition de leur portefeuille, avec des portefeuilles d'actifs moins risqués. La détention de produits financiers complexes est ainsi minoritaire chez les femmes : 15 % détiennent un plan d'épargne retraite, 15 % des actions ou obligations, 12 % un plan d'épargne action et 3 % des actifs en crypto-monnaies[4].

Graphique 3 : enquête IFOP auprès d'un échantillon de femmes : « Vous recevez une grosse somme d'argent inattendue, que faites-vous ? »

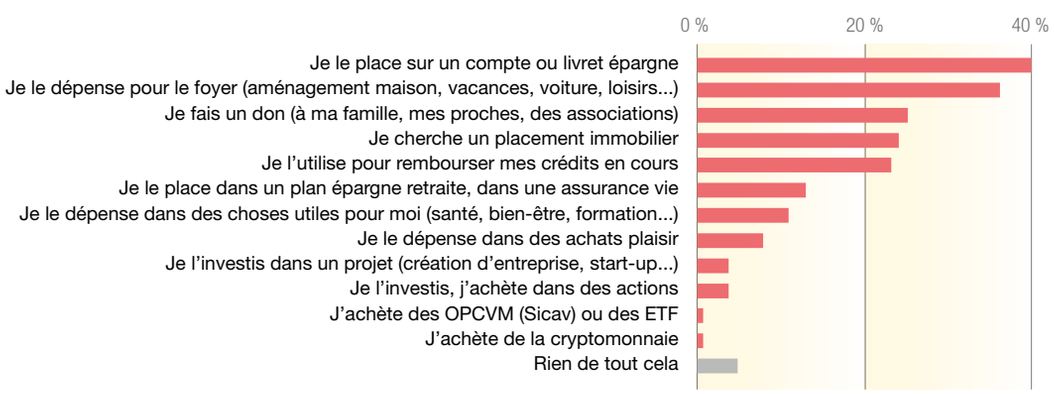

Source : IFOP, 2022, « Enquête sur le rapport des femmes à l'argent », total des citations.

3. G. Capelle-Blancard, J. Couppey-Soubeyran et A. Rebérioux, 2019, « Vers un nouveau genre de finance ? ».
4. IFOP, 2022, « Enquête sur le rapport des femmes à l'argent », total des citations.

La prudence dont elles font preuve peut toutefois se révéler une force dans la gestion de leur portefeuille : en réalisant moins d'opérations et en prenant moins de risques excessifs, elles supportent aussi des coûts plus faibles.

La culture financière des femmes est par ailleurs en moyenne plus faible que celles des hommes. Par rapport aux hommes, les femmes sont en effet moins nombreuses à estimer que leur culture financière est bonne, qu'elles sont en mesure de comprendre la presse financière, ou encore à être en mesure d'évaluer la rentabilité et le risque de leurs placements[5]. Leur niveau de connaissance à l'égard des différents produits financiers est en moyenne peu constitué : dans une enquête de l'IFOP de 2022, moins d'un tiers des femmes interrogées identifie précisément les produits testés.

Graphique 4 : enquête IFOP auprès d'un échantillon de femmes : « Quel est votre niveau de connaissance des supports d'investissement suivants ? »

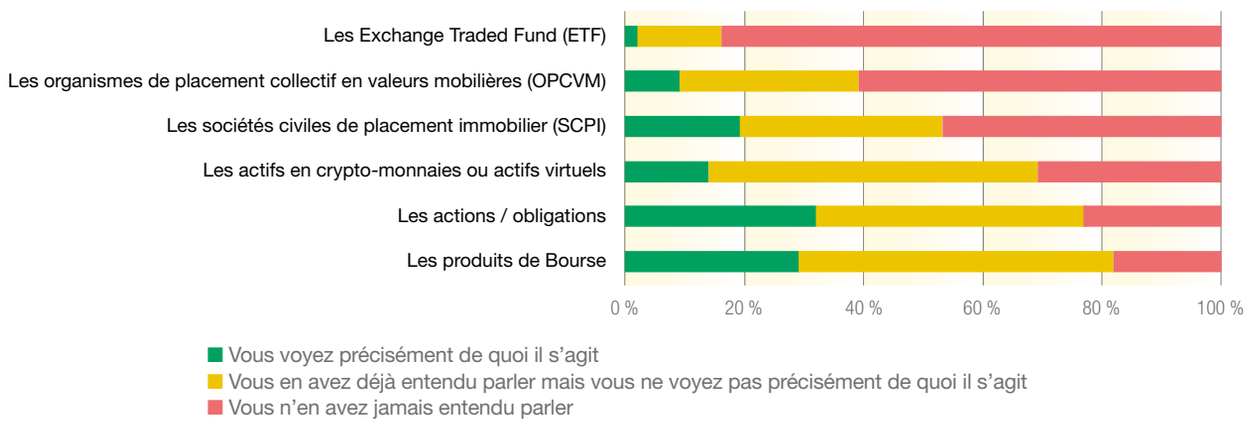

Source : IFOP, 2022, « Enquête sur le rapport des femmes à l'argent », total des citations.

Les données sur les différences de comportement financier et de culture financière entre les femmes et les hommes doivent toutefois être appréciées avec prudence. En effet, plus les stéréotypes véhiculés au sein de la société sont prégnants et plus la tendance à s'y enfermer est grande, qu'il s'agisse des conseillers en placement, des utilisatrices de services financiers ou encore des répondantes aux enquêtes présentées ci-avant. Il ne faut donc pas y voir une simple révélation de préférences individuelles, mais plutôt une forte imprégnation sociale des stéréotypes[6].

CES RÉSULTATS SONT ENCORE PLUS MARQUÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT.

L'accès contraint aux services financiers limite le patrimoine des femmes dans les pays en développement. Alors que l'accès des femmes aux services financiers s'est considérablement amélioré à l'échelle globale, il reste encore faible dans certaines régions, dans lesquelles elles ont en moyenne moins de comptes auprès d'institutions financières, un accès plus contraint à des services financiers sur internet, et ainsi une moindre capacité à épargner. Les écarts les plus importants se trouvent en Afrique sub-saharienne, au Moyen-Orient et en Asie-Pacifique. Dans certains pays, les femmes n'ont par ailleurs toujours pas les mêmes droits juridiques que les hommes en matière de droits de propriété.

5. INSEE / TNS Sofres, 1998 à 2011, Questionnaire Patrimoine et préférences vis-à-vis du temps et du risque (Pater).
6. G. Capelle-Blancard, J. Couppey-Soubeyran et A. Rebérioux, 2019, « Vers un nouveau genre de finance ? ».

Graphique 5 : taux de détention d'un compte auprès d'une institution financière

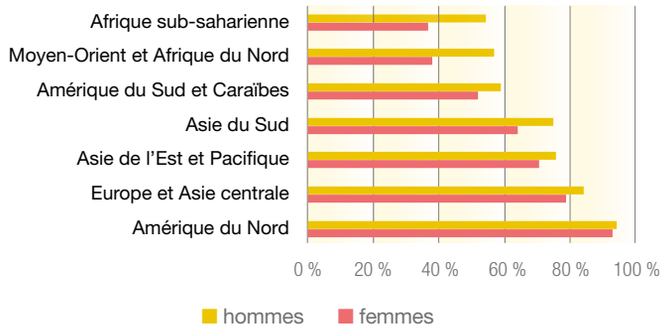

Source : Banque Mondiale, 2017, « Gender Data Portal », Assets.

Graphique 6 : taux d'épargnants auprès d'une institution financière

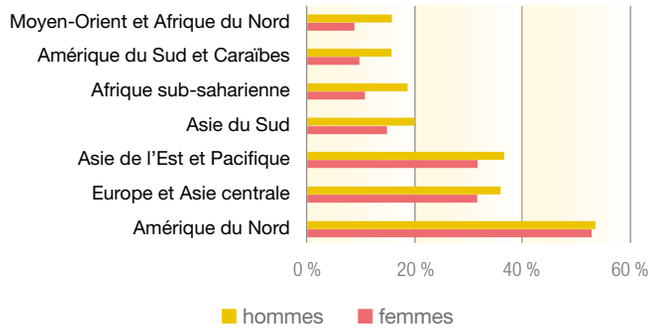

Source : Banque Mondiale, 2017, « Gender Data Portal », Assets.

Dans ces pays, le microcrédit constitue une alternative aux organismes financiers pour les femmes. Les travaux d'Esther Duflo[7], Prix Nobel d'économie en 2019, mettent en avant trois raisons expliquant que le microcrédit s'adresse essentiellement aux femmes : leur supposée plus grande fiabilité, leur rôle dans l'éducation des enfants – facteur capital pour le développement – ainsi que leur accès plus difficile au crédit. Ces mêmes travaux soulignent aussi les limites du microcrédit : la faible rentabilité de ce mode de financement, le surendettement de nombre de ménages pauvres, et l'absence d'effets mesurables sur l'éducation, la santé, le pouvoir de décision des femmes ou tout indicateur autre que l'impact strictement économique.

Graphique 7 : part des emprunteurs auprès d'une institution financière

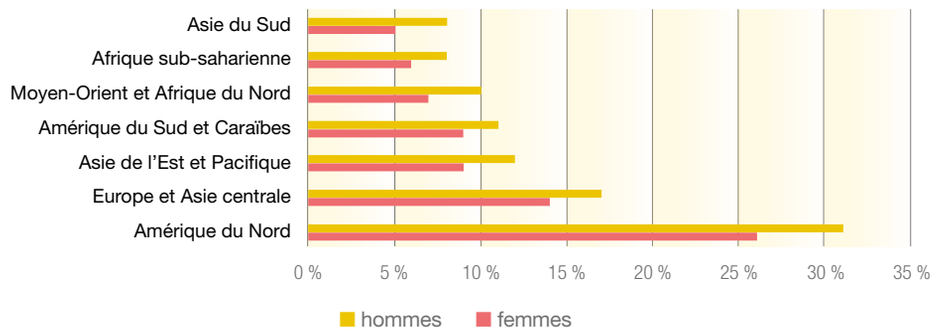

Source : Banque Mondiale, 2017, « Gender Data Portal », Assets

COMMENT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN MATIÈRE D'ÉPARGNE ?

Les raisons sont nombreuses pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'épargne. D'un point de vue social, l'épargne est un indicateur important de bien-être économique, que l'on s'intéresse aux inégalités dans la population dans son ensemble ou, plus spécifiquement, aux inégalités entre les femmes et les hommes. D'un point de vue économique, l'intégration financière des femmes est un facteur de croissance et de stabilité au plan macro-économique, raison pour laquelle des institutions comme le Fonds monétaire international (FMI) se dotent de stratégies spécifiques en la matière[8].

Lutter contre les inégalités en matière d'épargne suppose de traiter le problème à la racine, c'est-à-dire en réduisant les inégalités liées au marché de l'emploi, notamment en matière de revenus, ainsi qu'en améliorant la culture financière des femmes. Les études existantes montrent en effet qu'à niveau de connaissances en finance égal, les différences de préférences et de comportements entre les femmes et les hommes en matière d'épargne tendent à s'estomper[9].

L'étude de l'IFOP de 2022 mentionnée ci-avant souligne ainsi que 31 % des femmes interrogées seraient intéressées par des formations pour comprendre les sujets financiers, mieux gérer et optimiser leur épargne, se constituer un patrimoine, etc. Les jeunes femmes, surtout, sont demandeuses de ces formations, qui gagneraient à être proposées en ligne.

7. E. Duflo et A.V. Banerjee, 2012, « Repenser la pauvreté ».
8. FMI, 2022, « IMF Strategy toward Mainstreaming Gender ».
9. C. Bannier et M. Neubert, 2016, « Gender differences in financial risk taking: The role of financial literacy and risk tolerance », Economic Letters.

Graphique 8 : part des femmes intéressées par des formations sur les sujets financiers

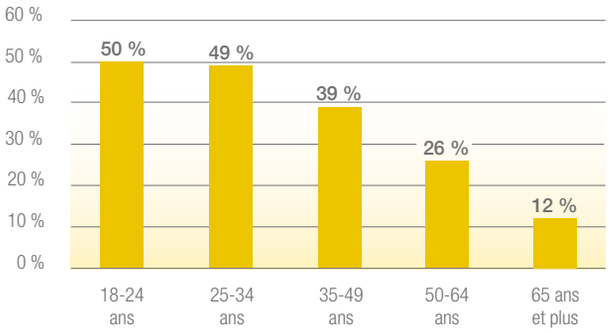

Graphique 9 : types de formations souhaitées

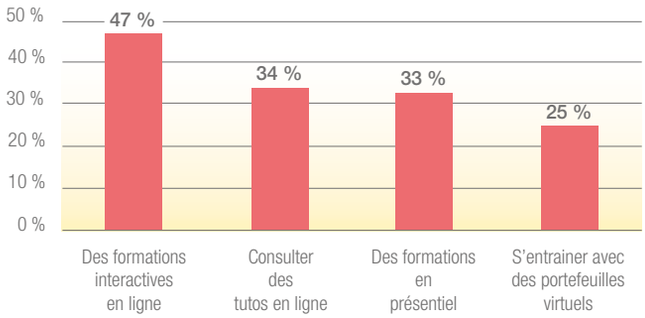

Source : Source : IFOP, 2022, « Enquête sur le rapport des femmes à l'argent ».

Dans les pays en développement, il est aussi possible d'agir sur d'autres leviers tels que les droits juridiques des femmes en matière d'épargne et de propriété, l'accès à internet et la téléphonie mobile ou encore à des papiers d'identité.

CHIFFRES CLÉS

24 500 € C'EST L'ÉCART MOYEN DE PATRIMOINE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

61 % DES FEMMES DÉCLARENT NE PAS ÉPARGNER EN VUE DE LA RETRAITE (CONTRE 51 % POUR LES HOMMES)[10]

31 % DES FEMMES SE DÉCLARENT INTÉRESSÉES PAR DES FORMATIONS SUR LES SUJETS FINANCIERS

POUR EN SAVOIR PLUS

Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement - 2022 :
https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/rapports-etudes-et-analyses/barometre-amf-de-lepargne-et-de-linvestissement-2022

Quels facteurs pour expliquer les écarts de patrimoine entre hommes et femmes en France ?
Carole Bonnet, Alice Keogh et Benoît Rapoport :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/1377769?sommaire=1377781

Femmes et Hommes : une lente décrue des inégalités. Philippe Roussel (Insee) :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805

Vers un nouveau genre de finance ? Gunther Capelle-Blancard, Jézabel Couppey-Soubeyran et Antoine Rebérioux : https://journals.openedition.org/regulation/14632

IFOP, 2022, Enquête sur le rapport des femmes à l'argent :
https://www.ifop.com/publication/enquete-sur-le-rapport-des-femmes-a-largent/

10. Source, « Égalité homme/femme : en matière de retraite, le compte n'y est toujours pas ! », Les dossiers du Cercle de l'épargne, mars 2022.

RETROUVEZ TOUS LES PRÉCÉDENTS NUMÉROS EN UN CLIC

FNCE 2023. Fédération nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance – 5 rue Masseran 75007 Paris. Association régie par les dispositions des articles L. 512-85 à L. 512-105 du Code monétaire et financier, par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Siren : 429 351 208 – Code APE : 9499Z – **Directeur de la publication :** Pierre Macé – **Consultant éditorial :** Louis de Crevoisier – **Rédactrice en chef :** Marie-Christine Rouard – **Réalisation :** FNCE **Conseil – Direction artistique :** EDEP Conseil – **Crédit photo :** photo de une : Marthe Lemelle, illustrations : Adobestock.